

RÉFORME 2027

UN TOURNANT RESTRICTIF POUR LE CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Vous avez l'âge de la retraite mais souhaitez continuer à travailler ? Attention, le nouveau cumul emploi retraite change les règles !

Comparatif cumul emploi-retraite (départ 2026 vs 2027)

	DÉPART EN 2026 (ANCIENNES RÈGLES)	DÉPART EN 2027 (NOUVELLES RÈGLES)
PLAFOND DE REVENUS	AUCUN Si vous avez le taux plein, vous cumulez 100 % de votre retraite et 100 % de vos bénéfices	LIMITÉ Entre l'âge légal et 67 ans, vos revenus sont plafonnés (environ 7 000 €/an)
SANCTION EN CAS DE DÉPASSEMENT	AUCUNE	RÉDUCTION DE PENSION 0,50 € de retraite en moins pour chaque 1 euro gagné au-dessus du seuil
CARRIÈRES LONGUES	Cumul possible sous conditions souples	INTERDICTION DE FAIT Chaque euro gagné réduit la pension d'un euro (écrêtement total)
ÂGE DE LA LIBERTÉ TOTALE	Dès l'obtention du taux plein (ex. : 64 ans)	Uniquement à partir de 67 ANS

Pourquoi privilégier un départ en 2026 ?

Le passage au nouveau système ne concerne que les retraites **liquidées à partir du 1^{er} janvier 2027**. En prenant votre retraite avant le 31 décembre 2026, si vous remplissez les conditions (âge légal et trimestres) vous bénéficiez de la clause de «grand-père» : vous restez soumis aux règles de 2026 pour toute la durée de votre retraite.

Notre conseil

N'attendez pas 2027. Liquidier vos droits en 2026 est une stratégie de protection de votre pouvoir d'achat : cela vous permet de «geler» les règles actuelles de cumul libre et d'éviter les futurs seuils de revenus qui vous pénaliseront si vous attendez 2027. ■



Emmanuelle Serve-Catelin,
référente fiscal et social du
Groupe Cogedis.



Vous souhaitez être accompagné dans la gestion de votre entreprise ? Contactez-nous par email à l'adresse cogedis@cogedis.com ou visitez notre site internet cogedis.com